



... Au fil du Mérard,

La vie à Nancras ...

Bulletin municipal JUILLET 2020



Le mot du maire

Nancrassiens, Nancrassiennes,

Comme chaque année, à pareille époque, est publié le bulletin d'informations municipales. Pour ce nouveau numéro, vous pouvez constater un renouveau de la page d'accueil soulignant ainsi le souhait de la nouvelle équipe municipale.

Depuis la dernière édition, deux faits marquants ont fait l'actualité. Tout d'abord, le renouvellement des conseils municipaux, puis la crise sanitaire d'ampleur mondiale.

Concernant les élections municipales dans notre commune, je remercie les électeurs pour la large confiance qu'ils ont accordée à la liste que j'ai menée puisque cette dernière fut élue en totalité dès le premier tour, avec un score de près de 85 % face à une liste opposante.

Forts de ce score flatteur et après deux mois d'attente, les nouveaux conseillers ont pris leurs fonctions à compter du 18 mai et m'ont accordé leurs suffrages pour être reconduit au poste de maire. Dès lors, la nouvelle équipe s'est mise au travail. Renouvelée, rajeunie, dynamique et compétente, je l'ai choisie pour vous servir et être à votre écoute avec toujours comme objectif ultime, la défense de l'intérêt général.

Lors du précédent mandat, de nombreux projets ont été réalisés (réfection des rues, aménagements de trottoirs, réfection de parkings ...) et de nouveaux services utiles à la population ont été créés (cabinet d'infirmières, centre de loisirs, police pluri-communale) avec le souci permanent d'une gestion saine et rigoureuse.

A ce stade, j'en profite pour remercier mes anciens collègues du conseil municipal pour leur implication et leur dévouement. Je remercie également les personnes bénévoles et les agents communaux ayant contribué à la réalisation de ces projets. Je tiens à leur dire publiquement combien j'ai été fier de collaborer à leurs côtés. Nous avons réussi à travailler collégalement, dans le respect des personnalités et dans la bonne humeur, au service de nos concitoyens.

Maintenant, une nouvelle page est à écrire.

Malheureusement, notre mandature débute dans une crise sanitaire sans précédent. En effet, le virus pandémique Covid-19 frappant le monde entier, est arrivé en France début mars. Devant le risque important de contagion, le gouvernement a mis en place un plan d'urgence sanitaire avec pour conséquence immédiate, un confinement de la population qui allait durer 8 semaines.

Durant cette période, la vie se retrouve à l'arrêt. Les écoles sont fermées, de nombreuses entreprises cessent leur activité sur site et il règne dans Nancras une atmosphère étrangement clame où seul quelques personnes se déplacent masquées pour aller s'approvisionner. On peut souligner le civisme de nos concitoyens dans le respect des règles de confinement.

Suite en page 3

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis
Telephone : 05 46 94 70 75
Courriel : mairie@nancras.fr
Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30
mardi de 14h00 à 18h00
mercredi de 09h00 à 12h30
vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet www.nancras.fr et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 20/02/2020

Compte administratif 2019-budget annexe locaux commerciaux

M. le Maire présente les points relatifs aux finances de la Commune.

Le compte administratif 2019 du budget annexe « Locaux commerciaux » dégage un excédent de 6435,42 €.

Monsieur le Maire quitte la salle, et M. ROBERT Michel, premier adjoint, préside et met le compte administratif 2019 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

Compte de gestion 2019-budget annexe locaux commerciaux

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor est identique au compte administratif.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

Compte administratif 2019-budget principal

M. le Maire présente les points relatifs aux finances de la Commune.

Le compte administratif 2019 du budget principal dégage un excédent de 523 338,44 €.

M. le Maire quitte la salle, et M. ROBERT Michel, premier adjoint, préside la séance. Il fait d'abord un commentaire sur la très bonne gestion de la commune, qui n'est pas le fruit du hasard, mais due à une maîtrise des coûts et une recherche de financements extérieurs, puis remercie les bénévoles, avant de soumettre le compte administratif 2019 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget principal.

Compte de gestion 2019-budget principal

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor est identique au compte administratif. Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget principal

Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds d'aide départementale à l'habitat locatif public à loyer libre en milieu rural pour la rénovation du logement 10 rue de la Berthinière

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le mode de chauffage du logement situé au 10 rue de la Berthinière est actuellement un poêle à bois. Il explique que suite aux différents problèmes rencontrés, le mode de chauffage va être changé et des radiateurs plus performants vont être installés. Il ajoute qu'il est prévu de nettoyer le groupe VMC et de poser une bouche d'aspiration dans la cuisine.

Il présente le devis de l'EURL GALLANT MICHELET (98 rue de la Roche 17640 VAUX SUR MER) d'un montant de 3 776,43€ HT soit 4 531,72€ TTC.

Il ajoute que ce projet est éligible à une subvention départementale au titre du fonds d'aide départementale à l'habitat locatif public à loyer libre en milieu rural à hauteur de 25 % des dépenses engagées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Adhésion au contrat d'assurances statutaire du Centre de Gestion

M. le Maire rappelle que la commune est actuellement adhérente au contrat d'assurances groupe proposé par le Centre de Gestion concernant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents. Le contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2020, le point de départ de la procédure consiste à charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Centre de Gestion à négocier à notre place dans la procédure de marché public.

Régime indemnitaire alloué aux agents de la police municipale

Lors du recrutement de Mme Julie JOLY, il était prévu de lui attribuer une indemnité spécifique de fonction. M. le Maire précise que le Conseil Municipal ne peut pas prendre aujourd'hui de délibération sur ce sujet, car la commission technique doit d'abord se prononcer pour avis.

Il en profite pour parler des actions de la police pluricommunale, qui se déplace plusieurs fois par semaine sur la commune et a de bons échanges avec les élus.

Création de deux points lumineux rue des Halles et impasse du Mérard

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de créer deux points lumineux supplémentaires :

- un luminaire rue des Halles : celui-ci permettrait d'éclairer le chemin accédant à la salle des Halles par l'arrière.
- un luminaire impasse du Mérard

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter le SDEER afin d'obtenir un devis.

Récupération de l'emprise de son terrain à côté de l'ancien bureau de tabac par le propriétaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. FAVRE a fait savoir par courrier qu'il n'avait pas l'intention de vendre la bande de terrain de sa propriété qui sert à l'heure actuelle de places de parking. Par conséquent le Conseil Municipal prend acte de la décision de M. FAVRE de récupérer l'emprise de son terrain.

Demande du CFS 17 de bénéficiaire de la salle des Halles

M. le Maire explique que l'association Comité Français de Secourisme de la Charente- Maritime, représentée par son Président M. Jean-Bernard COULIARD, demande à occuper la salle des Halles gratuitement afin d'organiser des formations aux premiers secours.

M. le Maire rappelle que l'association est domiciliée sur la commune de Nancras et remplit toutes les conditions nécessaires, suite à la fourniture des documents demandés, pour l'utilisation de la salle des Halles gratuitement.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité l'association CFS 17 à utiliser à titre gratuit la salle des Halles pour dispenser des formations aux premiers secours.

Don de la commune à l'association PALLIA-SAINTONGE

M. le Maire rend hommage à Mme Nicole NIEDERMOWWE, une habitante de la commune, décédée le 7 janvier à l'unité de soins palliatifs du centre hospitalier de Saintes. Il rappelle qu'elle a été bénévole pendant plusieurs années pour l'aide aux devoirs et propose à ce titre que la commune fasse un don à l'association Pallia-Saintonge, suite à l'appel au don de son mari pour cette association dont les soins palliatifs lui ont permis de ne pas souffrir.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité un don de 150 € à l'association Pallia-Saintonge.

Questions diverses

- M. le Maire annonce que la chaussée rue de Pierrières a été renforcée pour le passage du bus et que des barrières de sécurité ont été posées le long de la route devant la bibliothèque et la salle des Halles.
- M. le Maire annonce que le Calvaire a repris sa place d'origine et a été repositionné grâce à l'aide de bénévoles, Messieurs Robert, Mauclair, Jaulin, Besson et l'entreprise « En Toutes Saisons ».
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que les fossés de la commune ont été curés la semaine dernière.
- M. le Maire remercie les bénévoles qui ont aidé pendant tout son mandat et tous les élus et clôt la séance à 22h20.

Le mot du maire (suite)

Cette période fut également un grand moment de solidarité:

- Solidarité tout d'abord pour les personnes les plus vulnérables avec lesquelles nous avons pris contact pour nous assurer de leur état psychique.
- Solidarité envers certaines personnes âgées pour lesquelles j'avais organisé des livraisons hebdomadaires de vivres.
- Solidarité, enfin, pour l'appel à confection de masques que j'avais lancé le 14 avril dernier et dont l'opération mobilisa une dizaine de couturières produisant environ 1200 masques. Je tiens à les remercier vigoureusement pour leur dévouement. C'est en partie grâce à elles que, le 8 mai dernier, nous avons pu offrir 2 masques alternatifs à chaque résident de la commune.

Depuis le 11 mai, un déconfinement progressif a été mis en place avec des protocoles sanitaires stricts.

Aujourd'hui, le déconfinement est pratiquement total hormis quelques restrictions. Le bilan sanitaire est lourd avec près de 30.000 décès. Le bilan social et économique lié à la pandémie risque d'être sans précédent. D'autant plus que, pour l'heure, nous ne pouvons savoir si une seconde vague épidémique touchera notre pays à l'automne.

Face à cette incertitude, le respect des gestes barrières reste indispensable.

Malgré cette crise, la volonté et la détermination du conseil municipal restent intactes et plusieurs projets sont déjà à l'étude comme la réfection des trottoirs de la rue d'Oléron et le réaménagement des rues d'Aunis et de la Berthinière.

Enfin, pour finir mon propos sur une note d'optimisme, je vous souhaite de passer de bonnes vacances d'été et pour ceux qui ne partent pas, de bien profiter du soleil et des atouts de notre belle région.

Bonne vacances à toutes et à tous.

David RAFFÉ

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Cette année, c'est dans la salle des halles rénovée qu'a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de la mairie.



L'ensemble des nancrassiens avait été invité et c'est près de 150 personnes qui ont répondu présentes.

Monsieur Daniel Laurent, Sénateur de Charente Maritime, les Maires de Balanzac, Monsieur Dominique Bernard, et de Sainte Gemme, Monsieur Philippe Gachet nous ont honorés de leur présence.



Après la présentation des vœux et l'accueil des nouveaux habitants de la commune par Monsieur le Maire, David Raffé, les participants ont partagé le verre de l'amitié.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le 15 mars, les candidats de la liste "AGIR ENSEMBLE POUR NANCRAS", conduite par David Raffé, ont tous été élus au premier tour avec une moyenne de 85 % et un taux de participation de 58,7 %.

En raison de la pandémie de Covid-19, l'installation du nouveau conseil municipal et les élections du maire et de ses adjoints n'a pu avoir lieu que le 26 mai.

Ont été élus :

Maire : David RAFFÉ

Adjoints : Lionel DURAND (1er adjoint), Christine ENTEM, Gilles GRANDE, Karine MACHEFERT



La nouvelle équipe municipale, enthousiaste et déterminée, a débuté ses travaux lors du conseil du 9 juin.

Élection du Maire

Il a été procédé à l'élection du Maire.

M. RAFFE David a obtenu 15 voix.

M. RAFFE David ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer quatre postes d'adjoint.

Élection des adjoints

*Élection du 1er adjoint :

M DURAND Lionel a obtenu 15 voix.

M DURAND Lionel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé.

*Élection du 2ème adjoint :

Mme ENTEM Christine a obtenu 15 voix

Mme ENTEM Christine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2ème adjointe et a été immédiatement installée.

*Élection du 3ème adjoint :

M GRANDE Gilles a obtenu 8 voix.

M MAUCLAIRE Didier a obtenu 3 voix.

M GRANDE Gilles ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé.

*Élection du 4ème adjoint :

Mme MACHEFERT Karine a obtenu 14 voix.

Mme MACHEFERT Karine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4ème adjointe et a été immédiatement installée.

Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

MM RAFFE David et DURAND Lionel sont désignés pour être conseiller communautaire à la Communauté de Commune Cœur de Saintonge.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire souhaite l'organisation d'un remerciement officiel pour tous les bénévoles et ce, pour leur investissement dans la réalisation des nombreux masques en tissus.
- Un point est fait sur les masques confectionnés (1200 masques), ceux achetés par la Commune (1000 masques alternatifs pour un montant de 2123,81 € et 2000 masques chirurgicaux pour un montant de 1800,00 €) et ceux donnés par l'association des Maires (11 masques) et le Conseil départemental (800 masques) ainsi que les 20 masques et 30 visières de protection offertes par la communauté de communes.
- Réouverture de l'école et des services annexes face au COVID-19
Il a été rappelé le protocole sanitaire mis en place par la Mairie en ce qui concerne, à la fois les locaux de l'école, ceux de la cantine et ceux du périscolaire.
M. Le Maire a attiré l'attention des conseillers municipaux sur le coût engendré en heures supplémentaires pour deux personnes employées par la commune ainsi que sur la modification de l'aménagement des temps de travail, afin de respecter le protocole sanitaire et de permettre un nettoyage des lieux deux fois par jour.
- Syndicat Départemental d'Électricité et Équipement de la Charente Maritime (SDEER) : une première réunion avec le syndicat a eu lieu et l'ordre du jour était l'enfouissement des lignes électriques rue de la Berthinière. Un autre point a été abordé, l'éclairage de la rue des Halles , où deux candélabres semblent nécessaires. Un devis doit nous être présenté.
- M. le Maire annonce la naissance du fils de Gaëlle Laurent, secrétaire de mairie, actuellement en congé maternité.



STOPPER LE VIRUS

Ce n'est pas l'affaire des autres, c'est l'affaire de tous

GARDEZ LA DISTANCE même avec les amis

LAVEZ VOUS LES MAINS régulièrement

PORTEZ UN MASQUE dans les espaces publics, les magasins

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le maire rappelle que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le Conseil, après avoir entendu le maire, à l'unanimité, décide

- 1° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 2° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 4° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- 5° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- 6° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 7° de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- 8° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
- 9° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans les conditions que fixe le conseil municipal;
- 10° d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal;
- 11° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant n'excédant pas 20 000 euros;
- 12° d'exercer ou de déléguer dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption
- 13° d'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme, dans les conditions fixées par le conseil municipal;
- 14° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;
- 15° de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints

après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints aux taux suivants :

pour le maire : 85% de 40,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027

pour les quatre adjoints : 85% de 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027

Composition des commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siègeront :

COMMISSION FINANCES / ELABORATION DU BUDGET

- David Raffé
- Adeline Montus
- Aurore Michaud
- Lionel Durand
- Sonia Merlaud

COMMISSION URBANISME- PLAN LOCAL D'URBANISME

- l'ensemble des conseillers municipaux sera convié à cette commission

COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

- David Raffé
- Amandine Brunet
- Sandrine Proteau
- Didier Mauclair
- Johnny Sivadier
- Gilles Grande
- Karine Machefert

COMMISSION CIMETIÈRE

- Lionel Durand
- Adeline Montus
- Aurore Michaud
- Amandine Brunet
- Christine Entem

COMMISSION VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

- Lionel Durand
- Johnny Sivadier
- Gilles Grande
- David Joubert
- Stéphane Beauchaud
- Olivier Poulard
- Aurore Michaud

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

- Lionel Durand
- Aurore Michaud
- David Joubert
- Christine Entem
- Sandrine Proteau

COMMISSION GESTION DES SALLES MUNICIPALES

- Lionel Durand
- Christine Entem
- Gilles Grande

COMMISSION COMMUNICATION / BULLETIN MUNICIPAL / SITE INTERNET / ASSOCIATIONS

- Christine Entem
- Sandrine Proteau
- Adeline Montus
- Amandine Brunet
- Didier Mauclair
- Johnny Sivadier
- Karine Machefert
- Sonia Merlaud

SUITE EN PAGE 7

COMMISSION ACTION SOCIALE-SOLIDARITE AUX PERSONNES

- Christine Entem
- Amandine Brunet
- Karine Machefert
- Gilles Grande

COMMISSION BATIMENTS LOCATIFS

- Gilles Grande
- Sandrine Proteau
- Sonia Merlaud
- Johnny Sivadier
- Christine Entem
- Adeline Montus

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

- Gilles Grande
- David Joubert
- Didier Mauclair
- Stéphane Beauchaud
- Olivier Poulard

COMMISSION ECOLE-CANTINE-GARDERIE-CENTRE DE LOISIRS

- Karine Machefert
- Sandrine Proteau
- Amandine Brunet
- David Joubert

COMMISSION ANIMATIONS ET FESTIVITÉS

- l'ensemble des conseillers municipaux sera convié à cette commission

COMMISSION ESPACES VERTS / EMBELLISSEMENT

- Didier Mauclair
- Aurore Michaud
- Christine Entem
- Sandrine Proteau
- Sonia Merlaud
- David Joubert

COMMISSION SÉCURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

- Johnny Sivadier
- Didier Mauclair
- Stéphane Beauchaud
- Gilles Grande
- Sandrine Proteau
- David Joubert

Composition de la commission d'appel d'offres

M Le Maire précise qu'il préside cette commission.

Il a été procédé à l'élection des membres de cette commission.

Ont été proclamé élus, à l'unanimité :

membres titulaires

- Lionel Durand
- Olivier Poulard
- Sonia Merlaud

membres suppléants

- Amandine Brunet
- Johnny Sivadier
- Christine Entem

Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire rappelle les compétences de la commission et qu'il faut élire 12 titulaires et 12 suppléants pour que le ministère des finances procède ensuite à un tirage au sort pour qu'il ne reste que 6 titulaires et 6 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, dans les conditions suivant l'article 1650.

commissaires titulaires

- M RENAUD Michel
- M VERBANAZ Sylvain
- M PILLET Patrice
- M LE GUILLOUX Claude
- Mme MOSER Suzanne
- M MOINET Alain
- Mme DURAND Marie-Paule
- M COMPAN Bernard
- M SUIRE Jean-Paul
- Mme PROTEAU Sandrine
- Mme DAMBLIN Murielle
- Mme MACHEFERT Karine

commissaires suppléants

- Mme BETEAU Marie-Françoise
- Mme GOBIN Sylviane
- M ROBERT Michel
- Mme CORBINEAU Patricia
- Mme LAVIRON Nicole
- Mme PICHON Maguy
- M DELAGE Daniel
- M COUILLAUD Jean-Claude
- M GRANDE Gilles
- M GRENON Bruno
- M PILLET Jean-Claude
- M ROMAIN Pascal

Élection d'un représentant du syndicat départemental d'équipement et d'électrification rural (SDEER)

M. le Maire rappelle les dispositions légales concernant la désignation d'un tel représentant et qu'il faut nommer un grand électeur qui sera en charge d'élire 3 représentants au niveau cantonal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire David RAFFÉ, comme délégué au comité du SDEER.

Élection d'un représentant au sein du syndicat départemental de la voirie

M. le Maire rappelle les dispositions légales en vigueur et qu'il faut élire 1 grand électeur qui élira à son tour des représentants au niveau du canton.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire Stéphane BEAUCHAUD, comme représentant au sein du syndicat départemental de la voirie

SUITE EN PAGE 8

Élection des 3 représentants au sein du SIVOS BALANZAC, NANCRAZ et SABLONCEAUX

M. le Maire rappelle que le Sivos est le syndicat intercommunal à vocation scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

d'élire **délégués** : - RAFFÉ David - MACHEFERT Karine - BRUNET Amandine

Décision sur la tenue du repas champêtre

M. le Maire rappelle que le repas champêtre a lieu traditionnellement fin juillet tous les ans.

Or la situation sanitaire actuelle remet en cause la tenue de ce repas, qui devrait normalement avoir lieu le 24 juillet, car il est attendu environ 200 à 250 personnes dans 300 m².

En attendant que le gouvernement se prononce sur un déconfinement total le 22 juin prochain, il est proposé au conseil d'annuler le repas et de réfléchir à un autre type d'évènement en septembre prochain.

Vote pour l'annulation du repas : 0 contre, 2 abstentions, 13 voix pour.

Travaux voirie : choix de l'entreprise pour le passage d'une caméra dans les canalisations

M. le Maire explique que plusieurs endroits de l'agglomération ont subi des inondations lors de pluies à forte intensité. Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été préconisé de faire réaliser des devis pour le passage d'une caméra et l'hydrocurage des canalisations.

Après consultation, 2 entreprises ont fait une proposition pour les travaux.

M. le Maire présente en détail les devis :

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité choisit :

l'EURL CANALIZEO 17430 Les Bords pour réaliser les travaux de passage d'une caméra et d'hydrocurage des canalisations d'un montant de 895 € HT

Choix du devis pour l'éclairage de la rue des halles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- le devis de 3 258,90 € HT version lanternes FALCO pour l'implantation de 2 lampadaires (un mural et un sur façade) rue des Halles.

Fixation du loyer du salon de coiffure pour le mois de juin

M. le Maire rappelle que, suite à la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le salon de coiffure de Mme Raffin Morgane est resté fermé du 17 mars jusqu'au 12 mai.

Il précise que la commune a fait un geste en faisant payer un demi loyer au mois d'avril et en ne prenant pas de loyer pour mai. Il propose que le montant du loyer mensuel habituel, qui est de 499,20 euros, soit réduit de moitié pour le mois de juin, soit fixé à 249,20 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 13 voix pour, 1 contre et une abstention, décide de fixer le loyer à 249,20 euros pour le mois de juin 2020.

Convention fourrière

La police Municipale Pluri-Communale de SAUJON - VAL DE SEUDRE a été créée par convention signée le 25/02/2019 par les communes de Saujon, Sablonceaux, L'Éguille sur Seudre, Corme Écluse, Nancras et Le Chay.

L'une des missions de la Police Municipale Pluri-communale de SAUJON - VAL DE SEUDRE est l'application des dispositions du Livre 3- Chapitre 5 du Code de la Route relatif à l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules (articles L325-1 à L325-13 et R325-1 à R325-52).

Le maire propose la signature d'une convention avec les communes pré-citées et le cabinet d'expertises automobiles Lang et Associés 2 route de Royan 17100 SAINTES afin de permettre que les expertises sollicitées par la Police Municipale Pluri-communale de SAUJON- VAL DE SEUDRE soient réalisées par ce cabinet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'adopter la convention proposée

- d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Mise en vente d'un bâtiment communal : garages situés au 17 et 19 rue des écoles

M. Le Maire explique qu'il a reçu une proposition d'achat pour les 2 garages à la valeur de l'estimation déjà réalisée, soit 32.000 € pour l'ensemble (le terrain et les 2 bâtiments, qui ne sont pas loués pour le moment).

Après discussion, l'ensemble des conseillers est d'accord pour une vente en l'état.

Questions diverses :

- Pose d'un ou plusieurs lampadaires dans un chemin dans le lotissement de la Coudrée.
A faire chiffrer.
- Le Tour Poitou-Charentes à vélo va passer le 28 août sur Nancras. Notre commune sera traversée dans le sens sud – nord (Sablonceaux direction Pont L'Abbé). Il faudra baliser les routes pour effectuer le passage et mettre du personnel au niveau des intersections.
- Sécurité : M Johnny SIVADIER a commencé à vérifier dans le bourg, en collaboration avec la Police Pluricommunale, tout ce qui concerne la signalisation au sol et les panneaux. Il y aura des choses à revoir, notamment au niveau de la place de l'église.

LA MAIRIE VOUS INFORME

Par son bulletin municipal et son site internet, la mairie vous informe de la vie municipale, des événements de notre village, des informations pratiques, de la vie associative...

Afin d'être au plus près du calendrier, le bulletin paraîtra désormais trimestriellement en juillet, octobre, janvier et avril. La plupart des informations publiées dans le bulletin, le sont en temps réel sur le site internet de la commune :

www.nancras.fr

Le bulletin est téléchargeable sur le site internet dès sa parution. Si, dans un soucis d'économie de papier, vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin dans votre boîte à lettres, merci de le signaler à la mairie.



RÉALISATION ET DISTRIBUTION DE MASQUES

Ainsi que s'y était engagé notre Maire, David Raffé, une distribution de masques alternatifs en tissu a eu lieu vendredi 8 mai dans les boîtes à lettres, à raison de deux masques par personne.

Le nombre de personnes par foyer a été déterminé par le nombre de personnes déclarées pour la collecte des ordures ménagères.

Un grand merci aux couturières bénévoles qui les ont réalisés !

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le devoir de mémoire a été effectué à Nancras pour la commémoration du 8 mai 1945 tout en respectant les mesures sanitaires préconisées en raison du Covid-19.

Après le dépôt de gerbes effectué par Mr le Maire et par le délégué des Anciens Combattants, le drapeau s'est incliné et les participants ont respectés une minute de silence en hommage à tous les combattants et victimes de ce terrible conflit.



Étaient présents :

Mr David Raffé, Maire de Nancras

Mr Dominique Montois, délégué de l'Union
Fédérale des Anciens Combattants
Saintais pour Nancras

Mr Yves Besson, Porte-drapeau pour Nancras

ARRÊTÉS MUNICIPAUX ET PRÉFECTORAUX

Les arrêtés municipaux sont pris par le maire ou par le conseil municipal selon les attributions qui leur sont conférées par la loi. Ils doivent être exécutés par les administrés dès leur publication ou affichage.

Les arrêtés sont habituellement affichés en mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune pour les arrêtés municipaux. Pendant la période de confinement, un nouvel onglet a été ajouté sur le site internet de la commune, dans la rubrique "La Mairie" où vous pourrez désormais les consulter.

Demande de réfection des trottoirs de la route départementale 728 rue d'Oléron, auprès du conseil départemental

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des trottoirs côté pair. Le financement par le département sera à hauteur de 70% et celui de la commune à hauteur de 30%.

C'est le conseil départemental qui fera les études en concertation avec le conseil municipal.

L'objectif des travaux est que les piétons puissent circuler en sécurité et le rajout de quelques places de parking.

Le début des travaux est prévu pour fin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de solliciter le Conseil Départemental pour la réalisation d'une étude sur la réfection des trottoirs de la route départementale 728 rue d'Oléron.

Demande de réaménagement de la route départementale 117 rue de l'Aunis, auprès du conseil départemental

M. le Maire explique qu'il s'agit du réaménagement total de la rue de l'Aunis. En effet, le trafic des véhicules est important et la vitesse souvent excessive sur cette voie. De plus, il est rappelé que l'école se situant sur la rue de l'Aunis, le stationnement est difficile et dangereux sur le parking de la mairie lors des heures d'entrée et de sortie de l'école. Il est là aussi nécessaire de solliciter une étude auprès du conseil départemental pour obtenir des subventions de la part du département.

Les travaux sont prévus pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de solliciter le Conseil Départemental pour la réalisation d'une étude sur le réaménagement et la réfection de la route départementale 117 rue de l'Aunis.

Demande de réaménagement de la route départementale 117 rue de la Berthinière, auprès du conseil départemental

M. le Maire explique qu'il s'agit du réaménagement total de la rue de la Berthinière. Il est là aussi nécessaire de solliciter une étude auprès du conseil départemental pour obtenir des subventions de la part du département.

Les travaux sont prévus pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de solliciter le Conseil Départemental pour la réalisation d'une étude sur le réaménagement et la réfection de la route départementale 117 rue de la Berthinière.

Demande d'autorisation pour une occupation temporaire du domaine public par la boulangerie « Le Fournil de Nancras » 17 rue de Saintonge

Faute de demande écrite, le point est retiré de l'ordre du jour.

Vote des taux des impôts locaux

M. le Maire explique que suite à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'auront plus la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation et ce, dès 2020. Il propose une augmentation de 1% pour la Taxe Foncière sur la propriété bâtie et la Taxe Foncière sur la propriété non bâtie, comme la commune le pratique déjà depuis 6 ans.

Après en avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité FIXE :

les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,83 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,27 %

Élection des délégués du Pays de Saintonge Romane

Il faut 1 délégué titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité ÉLIT :

Lionel DURAND délégué titulaire et David RAFFE délégué suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain conseil municipal sera obligatoirement tenu le 10 juillet 2020 pour l'élection de 3 grands électeurs pour ensuite élire les sénateurs de Charente Maritime.
- Le 16/06/2020 s'est tenue l'assemblée générale du centre de loisirs la Tribu de NAVA. Entre 70% et 80% de taux de remplissage. Le taux de remplissage pour les vacances d'été est correct. Ouverture à partir de lundi 6 juillet et ce, pendant 6 semaines pour un maximum de 30 enfants en simultanément.
- SIVOS : élection du président et des vices présidents et de la secrétaire (Amandine BRUNET).
- Une question est posée concernant le porche sur la rue de l'Oléron car c'est une partie de la maison qui s'est déjà effondrée. La toiture du porche a été enlevée conformément aux prescriptions de l'expert, notifiées dans l'arrêté de péril ordinaire. À ce jour, seule l'étanchéité des têtes de murs reste à réaliser afin de protéger ces derniers des infiltrations d'eau.



TRAVAUX DE PRINTEMPS

Ce printemps, les employés municipaux ont finalisé le fleurissement du parterre d'entrée de bourg, rue de Saintonge.

Si la période de confinement a provoqué quelques retards dans l'entretien des espaces verts, chacun peut maintenant apprécier les diverses plantations réalisées les années précédentes qui donne de la couleur à notre village.

Ainsi que s'y est engagée notre équipe de conseillers, ces travaux d'embellissement de la commune vont se poursuivre, sous la houlette de Didier Mauclair, conseiller délégué aux espaces verts.

Les lieux et dates de jour de tonte et débroussaillage sont désormais affichés sur place et sur le site internet.

REMISE DES PRIX À L'ÉCOLE

Chaque fin d'année scolaire, lors de la Fête des écoles, les prix sont remis aux élèves de CM2 avant leur départ pour le collège.

Cette année, en raison du Covid-19, la Fête n'a pu avoir lieu.

C'est donc dans le parc de la mairie, en présence des maires du SIVOS, Madame Lysiane Gougnon, Messieurs David Raffé et Dominique Bernard, et en comité restreint, que le directeur de l'école, Nicolas Charrier, a remis les prix aux élèves.



Ces derniers se souviendront sans nul doute de cette fin d'école primaire un peu spéciale !

REPAS CHAMPÊTRE

Cet été, le traditionnel repas communal n'aura pas lieu compte tenu des contraintes liées à l'épidémie en cours. L'équipe municipale propose une animation en septembre dans une forme encore à définir et qui dépendra de l'évolution de la situation.

34^e Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine 2020



Le tour Poitou-Charentes passera le 28 août sur la commune dans le sens rue de la Berthinière / rue de l'Aunis entre 11h et 13h.



LES CONSEILS DU JARDINIER

Voici une solution écologique pour stopper les punaises vertes en septembre :

- Ecrasez de l'ail au mixer
- Mélangez l'ail avec de l'eau et laissez macérer 48h
- Prenez un petit pulvérisateur style pour nettoyage des vitres et remplissez le du liquide obtenu
- Pulvérisez autour de vos fenêtres et volets
- Renouvelez l'opération tous les 2 jours

Didier MAUCLAIRE, conseiller délégué aux espaces verts



ENFANCE ET JEUNESSE

Il existe sur la commune et alentours de nombreuses possibilités de garde pour les enfants.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Les jours de la semaine et les mercredis en période scolaire, les enfants (3-12 ans) scolarisés sur les communes du R.P.I. (Balzac, Nancras et Sablonceaux) pourront être

accueillis en accueil périscolaire unique organisé par le SIVOS Seudre Saintonge dans l'enceinte de l'école de Nancras dès la rentrée prochaine de Septembre 2020. Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie.

HALTE GARDERIE

La halte-garderie itinérante **Roul'Coccinelles** accueille vos enfants âgés de 3 mois à 3 ans sur la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Une équipe de professionnels proposent tous les matins des activités d'éveil adaptées aux besoins de chaque enfant sur les thèmes de la pédagogie Montessori.

MAISON DE L'ENFANCE à St Porchaire

Pour plus d'infos :

06 34 12 71 97

05 46 95 45 80



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

L'animatrice du RAM, Sylvie Papillon, invite les parents, à prendre contact avec elle pour toute demande d'information concernant la garde de leur(s) enfant(s) par téléphone ou sur rendez-vous.

Elle accueille également les assistant(e)s maternel(le)s et les personnes en recherche d'informations concernant une demande d'agrément.

Des ateliers d'éveil, proposés aux assistants maternels, ont lieu le matin du lundi au vendredi.



Relais Assistants Maternels finissants de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

MAISON DE L'ENFANCE

23 rue du collège
17250 St PORCHAIRE
tel : **06 01 05 10 94**

CENTRE DE LOISIRS

La **Tribu de Nava** accueille les enfants de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, pendant les vacances scolaires.

Ateliers sportifs, bricolages, ateliers cuisine, jeux collectifs, sorties ... sont au programme.

Il reste quelques places ...

Pour plus d'infos : **07 64 21 29 71**



SECTEUR JEUNESSE

Le secteur jeunesse accueille tous les mercredis et les vacances, dans son local de Ste Gemme, les jeunes de la sixième à 17 ans.

De nombreuses activités sont proposées :

Jeux collectifs, sorties vélo, stage photo, ateliers cuisine, paddle, escalade ...

Programmes de l'été sur www.nancras.fr

Renseignements : **05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15**

Vous pouvez retrouver toutes les infos actualisées sur le site internet de la commune à la rubrique « Enfance et jeunesse »

NOUVELLES ACTIVITÉS À NANCRAS



Frédéric PACAUD
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

06.15.96.59.53
fredp17@hotmail.com

17600 Nancras
SIRET 883 831 554 000 18



Emmanuelle & Frédéric DELANTES
Conseillers en Immobilier Indépendants
Tél. : 06 68 08 00 68
emmanuelle.delantes@keymeximmobilier.fr



Secteur Nancras/Saujon

KEYMEX IMMOBILIER CHARENTE-MARITIME
Route des Ouilrières - Z.A. La Fontaine
17870 Breuil-Magné
www.keymex-charente-maritime.fr



MELVIN DELANTES
PHOTOGRAPHE ET VIDÉASTE



06.64.55.05.40
MELVIN.DELANTES@GMAIL.COM
MELVINDELANTES.MYPORTFOLIO.COM
NUMÉRO DE SIRET : 882607856 00011



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « Saujon Solidarité » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à SAUJON

CALENDRIER :

les samedis :

25 juillet / 8 et 22 août / 5 et 19 septembre /
3 et 17 octobre

Horaires d'ouverture : 8h30 - 11h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant de leur droit à l'aide alimentaire.

**Si vous avez un empêchement, prévenir
au 07 77 05 88 45**

LUTTE CONTRE LE BRUIT



Par arrêté municipal N° 34/14 du 31 juillet 2014, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions

pour que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des engins motorisés ne **sont autorisés** qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au samedi : de 8 h30 à 19 h**
- **les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

DÉCHÈTERIES

La déchèterie de Corme-Royal est ouverte :

Le lundi de 14 h à 18h

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Fermée le jeudi et le dimanche

Gestes barrières Covid-19 à respecter. Port du masque recommandé



DÉCHETS VERTS

Composter vos déchets verts et conserver sur place la richesse de la matière organique.

C'est un gain de temps, un gain d'argent et un geste éco-responsable



BORNES TEXTILES

Les bornes textiles sont à nouveau collectées après un arrêt dû au confinement.

Lorsque les bornes sont pleines, merci de ne rien déposer au pied.



INFOS CYCLAD

Retrouvez toutes les infos sur :

Tri et déchets / VIE PRATIQUE / www.nancras.fr

FRACTURE NUMÉRIQUE



Formalités administratives, déclarations d'impôts, contacts avec les caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales, se font de plus en plus par internet.

Vous n'avez pas d'ordinateur, pas d'accès à internet, vous n'êtes pas à l'aise avec ces nouvelles technologies, contacter la mairie. Un RDV vous sera proposé avec la commission d'action sociale pour vous apporter des solutions.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ. Vous pouvez trouver le formulaire à remplir sur www.nancras.fr à la rubrique INFOS.

Gendarmerie de St Porchaire, 1 rue Nationale
Tel 05 46 95 60 03

Gendarmerie de Corme-Royal, 23 r. des Écoles
Tel 05 46 94 72 17



COUP DE POUCE LIVEBOX

Pour les foyers ayant un quotient familial CAF ou MSA égal ou inférieur à 700€ (quotient familial calculé par la CAF ou la MSA pour tout bénéficiaires d'allocations sociales) ORANGE propose un accès à Internet + TV d'Orange + téléphone fixe pour 19,99€/mois.

Si vous êtes éligibles à Coup de pouce Livebox et que vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez bénéficier d'un PC portable récent (reconditionné) garanti pendant un an, avec tous les outils bureautiques essentiels au quotidien pour 169€ (offre valable jusqu'au 31/12/2020).

Contactez le Service client Orange au 3900. Un conseiller vous accompagnera pour souscrire à l'offre.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Fonds de solidarité, prêts, délais de paiement, plateformes solidaires, cellule d'écoute...

Retrouvez l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises impactées par la crise sanitaire du COVID-19 sur www.nancras.fr à la rubrique INFOS.

BESOIN D'AIDE ?

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Covid-19 ?

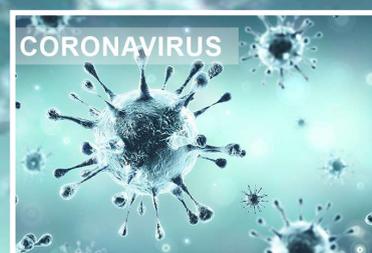
Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

L'état met à votre disposition un guide simple et pratique qui recense, sous forme de questions-réponses, les principales solutions disponibles. Retrouvez le sur www.nancras.fr à la rubrique INFOS.

Vous pouvez aussi appeler le **0 800 130 000**

Appel anonyme et gratuit, 24h/24 et 7j/7

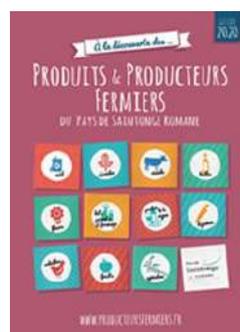
STOP AU VIRUS
respectez les gestes barrières



SOUTENEZ NOS PRODUCTEURS LOCAUX

Vous avez découvert ou redécouvert nos producteurs locaux à l'occasion du confinement.

Vous trouverez en mairie ou sur www.nancras.fr à la rubrique INFOS, le guide des PRODUITS ET PRODUCTEURS FERMISERS du Pays de Saintonge romane.



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

PLAN CANICULE : faites-vous connaître

Dans le cadre du plan canicule, la commune de Nancras a mis en place un dispositif de veille et d'alerte destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes adultes présentant un handicap.

Ce dispositif prévoit la possibilité, pour celles et ceux qui en font la demande, d'être inscrits sur la liste communale des personnes susceptibles de se retrouver dans un état de grande fragilité en cas de fortes chaleurs.

En cas d'épisode caniculaire, un contact périodique sera organisé durant l'été afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites. La demande de recensement peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal, ou par un tiers.



COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau.
C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !

JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES

JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE

JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE ET VIDE LES COUPELLES

JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS

ÉLIMINEZ LES EAUX STAGNANTES

STOP AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Si vous êtes victime de violences, si vous connaissez un(e) parent(e), un(e) ami(e), une personne concernée, il existe des informations, numéros de téléphone et sites internet qui vous seront utiles pour signaler ou fuir ces situations de danger potentiel. Ces numéros sont tous anonymes et gratuits.

En cas d'urgence : contactez le **17** - Police secours
15 - SAMU
18 - Pompiers

Aide anonyme et gratuite : contactez le **3919** . Du lundi au samedi, de 9h à 19h, ce numéro d'écoute et d'orientation de référence s'adresse aux femmes victimes de toutes formes de violences (violence conjugale, viol, agression sexuelle, harcèlement, violence psychologique...). Des professionnels formés écoutent et orientent les victimes vers un accompagnement spécialisé. Cet appel ne figure pas sur les factures de téléphone.

Protection des enfants en danger: contactez le **119** . Ce numéro, disponible 24h/24 et 7j/7, est dédié à la protection infantile (enfants en danger ou en risque de l'être). Cet appel ne figure pas sur les factures de téléphone.

Plateforme de signalement anonyme et gratuit : arretonslesviolences.gouv.fr

TRANSPORTS À LA DEMANDE

Le Transport à la demande est un service public et collectif, ouvert à

tous, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) et les gares de votre communauté de communes (minimum à 3 km de votre domicile). Ce service, à un tarif modique (2 € le tarif plein / voyage), fonctionne aux jours et horaires indiqués sur le fascicule que vous pourrez trouver en mairie, sur le site internet de la commune à la rubrique INFOS ou sur :

transports.nouvelle-aquitaine.fr



Les assurés peuvent maintenant déposer des pièces jointes scannées sur le serveur de la CPAM de la Charente-Maritime sans avoir à se déplacer, il leur

suffit de cliquer sur le lien :

https://cpam17.fr/depot_pieces/

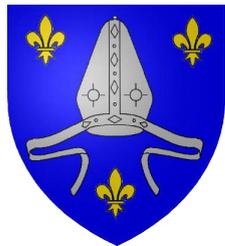
Actuellement, les pièces jointes sont limitées aux prestations suivantes :

Le paiement des indemnités journalières, l'invalidité, l'accident du travail, les maladies professionnelles, la complémentaire santé solidaire, les informations administratives concernant les ouvertures de droits (bulletins de salaire, contrats de travail et d'apprentissage, relevé d'identité bancaire, titre de retraite...), la commission de recours amiable.

Les assurés peuvent faire parvenir les documents scannés ou photographiés impérativement en format PDF.

Plus d'infos et lien sur www.nancras.fr

TROUVEZ TOUTES LES INFOS
EN TEMPS RÉEL SUR
www.nancras.fr



FOLKLORE SAINTONGEAIS

C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons la naissance dans la commune de Nancras d'un groupe folklorique dont le nom est encore à déterminer.

Les répétitions de ce groupe commenceront le 1er jeudi d'octobre. Cette nouvelle équipe compte œuvrer dans le plus grand respect de nos arts et traditions populaires.

Nous vous invitons à rejoindre cette équipe pour travailler la danse, les chants, la musique et coutumes saintongeaises.

Contact : Natacha au 06.68.71.94.90

FOYER RURAL

Après une interruption durant le confinement, nos activités ont pu reprendre en extérieur et en nombre restreint. Mais quel bonheur d'être ensemble au grand air et de pouvoir se bouger.



Après la gym dans le parc de la mairie ...

Voici le programme pour la rentrée :

YOGA : le mercredi à 19h et le vendredi à 18h30

FITNESS & PILATES : le mardi à 18h30

MARCHE : le samedi à 9h

JEUX DE SOCIÉTÉS : jour à définir en fonction des participants

Nous aurons aussi 7 séances d'initiation au Mandala du 24 septembre au 17 décembre.



CONTACT : Christine au 06 12 31 54 86



Formation BNSSA Devenez Nageur-Sauveteur avec le CFS 17

Vous avez 17 ans ou plus... Vous souhaitez préparer un diplôme qui allie la natation et l'assistance aux autres ? Venez préparer le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (**B.N.S.S.A**). Il vous permettra de faire de la **surveillance de baignade** dans les piscines ou de travailler sur les plages en tant que sauveteur.

Vous serez préparés par des formateurs qualifiés et expérimentés dans le domaine du secourisme et du sauvetage.

La formation comprend les entraînements natation et sauvetage, les **formations aux premiers secours (PSE1 et PSE2)** ainsi que le permis bateau, indispensable pour ceux qui souhaitent travailler comme **sauveteur en mer**.

Les entraînements natation et sauvetage ont lieu à la piscine de Saujon le samedi soir, à partir du mois de septembre ; et les formations de secourisme sont généralement programmées sur les vacances scolaires.

LE CFS17 propose aussi différentes formations : PSC1, PSE1, PSE2, Moniteur de Premiers Secours, ainsi que ses services pour la mise en place de **dispositifs de premiers secours (DPS)**, lors d'événements ou de manifestations organisés par les communes, ou les associations.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
M. Jean-Bernard Couliard, Président du CFS17
06.58.273.273 ou cfsdu17@gmail.com

Siège social : 16 rue des écoles – 17600 – Nancras

Comité Français de secourisme
de la Charente-Maritime



LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM, Amandine BRUNET,
Karine MACHEFERT, Adeline MONTUS,
Didier MAUCLAIRE, Sonia MERLAUD,
Sandrine PROTEAU, Johnny SIVADIER

VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ